



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Le 10 février 2015

10.01.06

Réponse de la Municipalité à l'interpellation du groupe socialiste : « Logement convenable à loyer abordable pour nos citoyens à revenu modeste », déposée lors du Conseil communal du 8 décembre 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité partage les préoccupations soulignées par cette interpellation et dont elle a parfaitement conscience puisque que le thème « Loyers abordables » figure à son plan de législation 2011-2016.

La communication n° 27-2014 du 8 décembre 2014 informait le soir-même du dépôt de cette interpellation d'un projet de construction de logements à loyers abordables sur la parcelle 2114 de la « Ferme Dupraz ». Sans répéter son contenu dans cette réponse, elle y apporte quelques compléments dans la suite.

- La commune s'est faite propriétaire ces dernières années de deux bâtiments situés à la route des Deux-Villages 72 et 74. Dans l'attente d'une réflexion d'ensemble sur l'avenir de ce secteur, les appartements disponibles sont mis en location en l'état et à des loyers tout à fait abordables.
- Des appartements à loyers abordables devraient, de par la typologie de leurs habitants, se trouver au centre d'un village à proximité des commerces, respectivement de moyens de transports publics. Les surfaces de terrains constructibles en mains communales satisfaisant ces critères étant restreintes, la Municipalité prévoit, dans la mesure du possible, de mettre à profit les outils légaux à sa disposition à l'avenir, par exemple la possibilité d'accorder aux promoteurs un potentiel accru de constructibilité de leur bien-fonds en échange d'une part de logements à loyers abordables, ce sur une base volontaire. Bien que tentée à plusieurs reprises ces dernières années, la concrétisation de tels projets a jusqu'ici échoué pour diverses raisons, que ce soit de viabilité financière ou d'incompatibilité avec la volonté du constructeur.
- Des dispositions complémentaires seront intégrées dans la révision de notre Plan Général d'Affectation (PGA), bloqué depuis le début de la législature dans l'attente des cartes de dangers, actuellement promises pour « la fin du premier semestre 2015 ».

./.

- Cet objectif est également présent dans les réflexions en cours sur l'avenir des parcelles situées dans le secteur du pôle stratégique de développement d'importance cantonale 10B (La Veyre - Pré-Au-Blanc - Ferreyres) où la Municipalité souhaite voir s'implanter une mixité habitats/emplois.
- Par ailleurs, une étude régionale sur le thème « Objectifs logements Riviera », lancée en octobre 2014 en collaboration avec l'office fédéral du logement, est l'un de 6 projets-modèles dans le domaine du logement retenus parmi 19 projets proposés sur le territoire national. Cette étude vise à constituer une « charte logement » pour nos dix communes.
- Quant à la question des aides au logement, la Municipalité ne prévoit pas pour l'heure subventionner des logements sur son territoire.

La Municipalité espère ainsi avoir répondu aux points soulevés par cette interpellation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay

Le Secrétaire
J. Steiner

